



Associations Citoyennes en Sarthe

Compte rendu de la TABLE RONDE du 19 SEPTEMBRE 2013

Associations présentes : FRMJC, Collectif pour une Terre plus humaine ; CEMEA ; Planning Familial ; Femmes Relais Sarthe ; Contact72 Loisirs et Amitié ; ATTAC ; Femmes solidaires ; Culture et Liberté ; MJC Ronceray ; FAL72 ; Tarmac ; FD72 Foyers ruraux ; ACFT - Association Cénomane Franco-Turque ; MJC Joué L'Abbé ; Artisans du Monde ; FRANCAS.

A noter la participation d'un ancien membre de ASTRE (Association Sarthoise des Travailleurs à la Recherche d'un Emploi / MNCP), association dissoute l'année dernière suite à la suppression des subventions, ainsi que de militants associatifs, présents à titre individuels.

Nous étions une cinquantaine de présents. Seuls 2 élus ont fait le déplacement, Sophie Bringuy (conseillère régionale EELV) et Yves Callippe (conseiller municipal Le Mans PCF).

Il faut dire que c'était soir de conseil municipal au Mans, avec à l'ordre du jour l'avenir du club de foot... et de son grand stade !

Intervention préalable de Gilles Rouby

Tout d'abord, il est fait un rappel de l'apport du mouvement associatif à la société. Rappel depuis 1849 des premières associations (l'Institut populaire à Paris, puis le mouvement du Sou, les cercles ouvriers, le Sillon, les universités populaires...), puis tout au long du XXème siècle, la naissance des grands mouvements d'éducation populaire. Le mouvement associatif a précédé, initié, accompagné toutes les grandes lois fondatrices de la République (lois Ferry, Loi 1901, Lois sur la laïcité...) et les grands mouvements sociaux (affaire Dreyfus, Front populaire – accès aux vacances, temps de travail, sport de plein air ...) cela en parallèle des organisations ouvrières (syndicats, comités d'entreprise)

Plan de l'intervention : **LES ASSOCIATIONS, PILIER DE LA VIE DEMOCRATIQUE**

L'Education Populaire : des principes construits exprimés lors des réunions précédentes

- Défense des valeurs fondant la démocratie
- Acquisition des savoirs PAR et POUR les citoyens
- Partage des connaissances
- Expression des solidarités
- Formation continue, pour tous, tout au long de la vie
- Exercice de la citoyenneté

L'éducation Populaire : une posture choisie

- Défendre ou faire vivre un modèle de société
 - Faire AVEC et non POUR
 - Le peuple universel – le peuple qui souffre (celui pour lequel nous agissons) – le peuple identitaire
- Comment faire de l'identité avec de la diversité ?

Paul Ricoeur : est démocratique une société qui se reconnaît divisée

- Une position d'expertise (expérience) et non d'experts
- Une reconnaissance pour l'analyse, la recherche, l'innovation
- Explorer les limites de la société ≠ répondre à une demande

Des ruptures historiques auxquelles nous sommes confrontés

- la professionnalisation [ex de l'animation socioculturelle (bénévoles-militants / professionnels-militants)]
- la crise du lien social, les exclus, la pauvreté, la précarisation et l'emploi, ...
- l'urbanisation / la ruralité
- la diversité culturelle / l'intégration
- élu associatif / élu politique
- l'organisation du modèle associatif / le modèle de gestion issu de l'entreprise

...
Paolo Freire : *Personne n'éduque personne, Personne de s'éduque seul, les Hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du Monde.*

Intervention des associations :

FD72 Foyers Ruraux : diversité des activités des associations qui ont en commun de construire un territoire vivant, actif, dynamique. Les équipes locales sont essentiellement bénévoles, hormis des animateurs d'ateliers ; La FD accompagne ces associations dans leur projet. La situation de la FD est très difficile. Suppression des subventions au réseau national, suppression des postes fonjep, baisse de 10% de la subvention du CG72. Très peu de lisibilité sur les moyens financiers, la subvention 2013 du CG72 ne devant passer en commission qu'en novembre !

MJC Ronceray : subventions sur les actions et plus sur le projet. Beaucoup de temps passé à remplir les dossiers, répondre à des appels à projets, s'inscrire dans des dispositifs, et rechercher des subventions. En 2002, la MJC avait 4 dossiers de subventions. Aujourd'hui il y en a 41. C'est une logique qui nie l'association, sa capacité d'expertise et d'analyse, son engagement dans un projet prenant en compte son environnement.

Ex ASTRE : fermeture de l'association, malgré son utilité sociale et politique auprès de personnes vraiment dans le besoin. Les financeurs décident seuls de la validité d'une action. Les associations ne sont plus reconnues comme compétentes. Elles doivent faire profil bas. Cela amène aussi une mise en concurrence. D'où l'importance de ce collectif qui peut amener une solidarité, et développer des luttes politiques pour se défendre ensemble.

Culture et Liberté Sarthe : en accord avec les interventions, et les constats faits par chacun ; C&L œuvre au développement culturel du Monde du travail. En Sarthe, c'est 12 associations, travaillant sur l'alphabétisation, l'illettrisme, des chantiers d'insertion ... Les baisses de financement (CG72) amènent l'association à devoir procéder à des licenciements (fermeture des ateliers de vie sociale/alphabétisation), à répondre à des appels d'offre (perte d'un chantier en 2013).

Pour Yves Callippe, les appels à projet sont un véritable engrenage, une complexité de dossiers à remplir, limitant les associations dans leur participation, et instaurant une concurrence entre elles. C'est aussi un système qui permet d'éliminer les associations qui dérangent. Il appelle le mouvement associatif à agir ensemble pour construire des réponses.

Des questions viennent de divers participants : comment résister ? Comment dialoguer avec les élus ? Que va produire la réforme territoriale ? Quel est le réel pouvoir des élus ? Comment intervenir dans les élections municipales ? « On devrait demander le rétablissement des commissions extra municipales » dit une ancienne adjointe au Maire.

ACFT : l'association, laïque, agit dans le quartier des Sablons (alpha, soutien scolaire, aide aux personnes). Ils salarient une médiatrice (adulte-relais) qui a maintenant une grosse expérience, mais ce dispositif empêche le renouvellement de son contrat et à plus de 50 ans elle se retrouve à Pôle Emploi. L'association devra reprendre une jeune salariée, inexpérimentée. Femmes Relais Sarthe vit la même situation (suppression d'un emploi, réduction de 20% de la subvention sur les 3 autres salariés, reconduits pour une seule année) ... Comment pérenniser l'emploi ? Pour le Directeur du PF72, il y a à la fois casse sociale et perte d'expérience. Les financeurs parlent des associations comme des « opérateurs de service ».

Pour un intervenant, ce débat lui rappelle les questions qui se posaient alors qu'il était président du CODERPA. A chaque demande, les élus politiques, les services techniques se retranchaient derrière la question des moyens. « On va voir ce qu'on peut faire ... mais notre budget n'est pas extensible ». Pourtant la France est un pays riche et peut répondre à nos besoins. C'est bien un problème de choix de société. Il faut changer de paradigme.

TARMAC agit dans le champ de la grande pauvreté. Gestion des centres d'hébergement, 8.500 nuits d'hôtels à l'année ... pour 9M€ de budget et 155 salariés. Le président se dit solidaire de ce débat, même si le volume de leurs activités les met dans une posture différente. Ainsi, les salariées du 115 ont exercé leur droit de retrait, pour dénoncer l'incapacité dans laquelle elles sont à proposer des solutions aux personnes les

sollicitant. Elles n'en peuvent plus de toujours devoir dire non. Malgré le regroupement des 3 associations agissant depuis des dizaines d'année dans ce domaine, Tarmac voit ses subventions se réduire. Et aujourd'hui c'est la fermeture du bar sans alcool en centre ville, lieu de rencontre pour des gens en grande précarité, lieu d'accueil de jour, qui est annoncé.

Collectif pour une Terre plus Humaine (une vingtaine d'associations ou de comités locaux agissant dans la solidarité nationale et la défense des droits de l'Homme) : les associations sont contraintes à prendre des décisions, limitant leur propre réflexion, leurs initiatives. C'est comme une atteinte à l'autodétermination des associations. A l'international on essaie de promouvoir des partenariats équilibrés. Les associations, porteuses d'idées et d'initiatives, en arrivent à répondre à des demandes extérieures, afin de conserver des subventions annuelles. Et pourtant, un financeur ne nous aide pas, en fait, c'est nous qui lui apportons quelque chose!

FRANCAS72 : La société doit bouger. Mais elle ne bougera pas seule. A nous d'interpeler les élus locaux. Les associations travaillent au jour le jour dans les quartiers, les villes, les communes. Faisant cela elles portent un projet social. Un projet de société. Disons aux élus de ne pas scier la branche sur laquelle ils sont assis. Ce sont les associations qui sont porteuses de l'avenir de la société. L'élus associatif est un acteur clé de la société. Mais si on n'y fait pas attention, le bénévole militant a des limites (usure, temps disponible, reconnaissance, difficulté à renouveler les instances,).

Gilles Rouby rappelle les propositions ayant émergées des réunions précédentes.

→ Autonomie, reconnaissance et respect du projet associatif.

1/ Reconnaître l'apport de la vie associative au développement de la société

- Diversité = trésor national
- Spécificité, champs de compétence, expérience

2/ Reconnaître l'apport économique

- Production de richesses (immatérielles)
- Production de services non marchands
- Economie sociale et solidaire

3/ Reconnaître l'apport démocratique

- Participation, engagement
- Epanouissement, émancipation
- Renforcement du lien social

→ Financement

4/ financements de l'Etat et des collectivités

- Double effet dotations / charges obligatoires
- Appels d'offres (appels à projet, DSP ...)
- Droit à subvention / projet ≠ rétribution d'un service
- Conventions pluriannuelles, garanties

5/ caractère non marchand des actions associatives

- Loi Fillon et procédures de commande publique
- Maintien des subventions aux associations et aux réseaux nationaux, sur fonctionnement.

6/soutien à l'emploi associatif

- Financements d'Etat (FONJEP)
- Garanties à moyen terme des subventions
- Qualification / formation
- Conventions collectives – respect à l'embauche – et salaires

7/ complexité des procédures

- Montage des dossiers, professionnalisation
- Procédures d'expertise comptable et de droit
- Pouvoir de l'administration
- Evaluation

Il propose à Sophie Bringuy de réagir à ce débat.

Sophie Bringuy rappelle que les financements publics, c'est l'argent des contribuables. Elle souligne la richesse du mouvement associatif, et des expressions entendues aujourd'hui se dégage une grande générosité, dans un engagement pour la société. Elle insiste sur la nécessité de revendiquer une grande liberté associative.

Elle se déclare favorable à des financements pluriannuels. Les collectivités ont des choix à faire. Les budgets communication ou marketing sont en constante augmentation. Les budgets d'investissement sont aujourd'hui beaucoup plus développés que les budgets de fonctionnement, au nom d'une politique faisant du développement, de la croissance, une valeur indiscutable. Pourtant notre société doit agir pour placer l'humain au cœur du projet. Et ne pas promouvoir les valeurs de concurrence ou de compétitivité entre les acteurs de la société.

Pour conclure, il est présenté les propositions d'action à venir pour le collectif :

- 1. mettre en place une mission de veille du mouvement associatif.**
- 2. construire une « charte » à soumettre aux futurs candidats pour qu'ils s'engagent fermement dans leurs relations avec les associations (engagement municipal).**
- 3. Rencontres associatives lors de la 25^{ème} Heure du Livre, les 12 et 13 octobre.**

La FRMJC met son espace à disposition du collectif pour y développer un espace des associations citoyennes. La venue de Didier Minot, le dimanche à 14H est annoncée. Le programme des débats est en cours d'élaboration.

- 4. Prochaine réunion du collectif à la mi-novembre pour travailler sur cette charte à destination des candidats aux élections municipales.**

Pour le collectif

Gilles ROUBY

Président FRMJC Pays de la Loire